Commune de REVENTIN-VAUGRIS
(Isère)

N°	Objet	Date
96	**Arrêté réglementant de la circulation sur la VC 1 A « impasse du Pavillon »**	**17/07/2025**

Mme la Maire de Reventin-Vaugris,

Vu le code de la route et notamment ses articles R.411-8 et R.411-25,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-4,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation routière,

Vu les arrêtés interministériels des 6 et 7 juin 1997 relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté n°A24-165 en date du 12 juillet 2024 de Vienne Condrieu Agglomération portant accord de voirie,

Vu la demande en date du 17 juillet 2025 présentée par l'Entreprise BOUYGUES TP – LYON chargée d'effectuer les travaux dans le cadre de la création du demi-diffuseur,

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules sur la voie communale n°1 A « impasse du Pavillon »,

ARRETE

ARTICLE 1

En raison de ces travaux, **la circulation est interdite sur la voie communale n°1A « impasse du Pavillon », sauf riverains, du 18 juillet 2025 au 2 janvier 2026.**

ARTICLE 2

Une déviation sera mise en place par la Route Départementale 131 et par la route Nationale 7

ARTICLE 3

La signalisation appropriée et réglementaire est mise en place par l'Entreprise sous sa responsabilité et conformément aux prescriptions en vigueur de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- l'Entreprise
- Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VIENNE.

Fait à REVENTIN-VAUGRIS, le 17 juillet 2025

Mme la Maire,

Edith RUCHON

MAIRIE DE REVENTIN VAUGRIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
38 (Isère)